



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.67

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
POUR
L'ACQUISITION
D'UNE NACELLE A
L'ESPACE LOUIS
SIMON**

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – CURTIL – PIGNY A. – PIGNY R. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CORNEC – CHARPENTIER-LOMBARD – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

L'Espace Louis Simon accueille de nombreuses manifestations nécessitant des interventions techniques en hauteur (montage de décors, réglage lumières, maintenance, etc.). La ville souhaite acquérir une nacelle élévatrice pour contribuer à la sécurité des agents, à l'optimisation logistique des activités et à une meilleure gestion des ressources techniques.

Pour cet investissement, la ville souhaite solliciter un soutien financier de la part du département de la Haute-Savoie dans le cadre du Soutien à l'Investissement Culturel (SIC).

Le montant de l'opération se décompose aujourd'hui comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Acquisition de la nacelle	16 450,50 €

Le plan de financement prévu par la collectivité est le suivant :

Nature de la recette	Taux	Montant HT
Commune de Gaillard	20 %	3 290,01 €
CD74/ soutien à l'investissement culturel (sollicitée pour 2025)	80 %	13 160,40 €
Montant total	100 %	16 450,50 €

VU les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune d'améliorer la sécurité et l'optimisation de la logistique à l'Espace Culturel Louis Simon (ELS) ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité aux crédits du Département dans le cadre du Soutien à l'Investissement Culturel (SIC) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PATRIS - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH)

Article 1: **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Soutien à l'Investissement Culturel (SIC) au taux de 80 % pour un montant de 13 160,40 € HT.

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3: La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Françoise Magdelaine', written over the printed name.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

28/5/25

- de sa mise en ligne le :

21/6/25